

Formation initiale : quand Blanquer crée un vivier de contractuels

Depuis des années, le SNUipp-FSU alerte le ministère sur les conditions de formation des enseignants stagiaires (FSTG). Surcharge de travail tant à l'ESPE que pour la préparation de classe, pression de toute part, double validation universitaire et professionnelle à obtenir sont autant de raisons pour lesquelles le nombre de démissions des FSTG ne cesse d'augmenter.

Sous couvert de ce constat, le ministère prévoit une réforme de la formation initiale de grande envergure, dont les finalités sont à l'opposé de celles du SNUipp-FSU. Cette réforme est construite autour de 4 axes : mettre en place des pré-recrutements dès la L2, modifier l'architecture de formation, resserrer la formation initiale sur les fondamentaux, mise sous tutelle des ESPE.

Mettre en place des pré-recrutements dès la L2 :

Les dispositifs consisteraient à mettre en responsabilité des étudiants pour des missions d'enseignement allant en L2 de « répétiteur » à remplaçant en M1. Avec 8h par semaine en classe, ce dispositif amputerait les horaires universitaires, augmentant le risque d'échec aux études et au concours. Il réduirait la formation professionnelle à un mimétisme des gestes professionnels et affaiblirait le lien entre théorie et pratique, niant le fait que les enseignants sont concepteurs de leur métier. De surcroît, il précariserait un peu plus l'entrée dans le métier.

Resserrement de la formation initiale autour des fondamentaux :

Choix serait fait de resserrer la formation autour des indispensables à la prise de poste, déportant le reste sur une formation continue en berne, réduisant les volumes horaires de formation, niant le principe qu'enseigner doit s'apprendre par une formation universitaire et professionnelle ambitieuse.

Modification de la place du concours :

L'admissibilité se situerait en L3 et l'admission en M1 ou M2. Les admissibles seraient alors contractuels enseignants affectés sur des remplacements. Le volume de formation en M1 serait, de fait, diminué. Qu'advierait-il ensuite pour les admissibles en cas de non réussite aux épreuves d'admission ?

Mise sous tutelle des ESPE :

Le ministère entend mettre la formation sous tutelle. Pour cela, il entend créer des cahiers des charges décidés unilatéralement par le rectorat, nommer les directeurs d'ESPE par le ministre, piloter les ESPE par les évaluations. Il projette aussi que les ESPE n'emploient plus de formateurs propres et de faire appel à des PEMF et des enseignants chercheurs ponctuellement en fonction des besoins.

Les positions du SNUipp-FSU :

Le SNUipp s'oppose fermement aux mesures proposées et porte un tout autre projet :

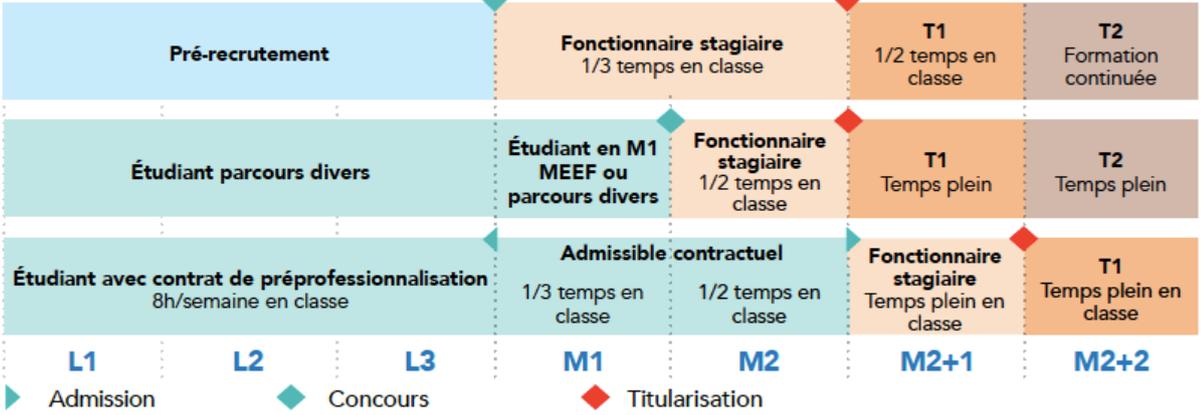
- Des pré-recrutements, intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves/professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de travail.
- Un concours de recrutement sous condition de licence, en fin de L3, suivi de deux années pleines et entières de formation validées par un master.
- Un temps de stage d'un tiers-temps progressif (observation, pratique accompagnée, responsabilité).
- Une formation continuée après la titularisation : T1 à mi-temps et des compléments de formation en T2.
- Un cadrage national de la formation avec des moyens matériels et humains suffisants pour les ESPE.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend, il est donc urgent de véritablement remettre à plat la formation des enseignants. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.



Situation actuelle

Projet du ministère



Admissibilité

L1

L2

L3

M1

M2

M2+1

M2+2

Admission

Concours

Titularisation